

## Compte rendu de la Commission de quartier 5.1

**Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran -**

**La Terrasse – Malepère**

**Le 18 Janvier 2022**

- **Lieu** : *Cinéma UGC de Montaudran, Place Marcel Bouilloux Lafont*
- **Participants** : *232 participants*
- **Élu présent** :  
*Émilien ESNAULT, Maire de quartier, Pont des Demoiselles – Ormeau - Montaudran – La Terrasse – Malepère*
- **En présence de**:  
*M. DELAROZIÈRE, Directeur Artistique, Compagnie La Machine.*  
*Mme DOAT, BOUYGUES immobilier*  
*Oppidea*
- **Services municipaux et métropolitains présents** :  
*Direction de Projet Toulouse Aerospace, Toulouse Métropole*  
*Pôle territorial Est, Toulouse Métropole*  
*Direction de l'Action Territoriale, Mairie de Toulouse*

### **Propos introductifs :**

Monsieur Esnault accueille et remercie vivement les participants, présente les intervenants et profite de cette rencontre pour saluer l'investissement et le dynamisme des acteurs économiques et culturels (UGC Montaudran, restaurateurs, commerçants, Halle de la Machine et Envol des Pionniers) qui animent ce nouveau Cœur de Quartier de Montaudran. François Delarozière, directeur artistique de la Machine, informe les participants qu'un grand spectacle de rue se tiendra le 16 et 17 avril, sur la Piste des Géants, mettant une nouvelle Machine, Long Ma. Une réunion d'information, dédiée aux habitants du quartier, aura lieu au Hall de la Machine le 29 mars, pour communiquer les détails d'organisation de cet événement d'ampleur inédite, qui fera découvrir le quartier de Montaudran aux Toulousains.

L'élu rappelle que la Commission de Quartier est une instance participative organisée à l'échelle du quartier, ouverte à tous les habitants et acteurs du territoire. Elle permet non seulement d'informer, mais aussi d'échanger sur les projets de quartier et les attentes collectives des habitants. L'élu rappelle également que des permanences de quartier ouvertes à tous sont organisées pour permettre aux habitants d'échanger avec lui sur des questions plus individuelles.

Le maire de quartier présente ensuite l'ordre du jour :

1. **Les nouveaux outils de la participation citoyenne à Toulouse**
2. **L'actualité du quartier en images**
3. **Les nouveaux équipements publics à venir sur le quartier**
4. **L'avancement des aménagements de Toulouse Aerospace**
5. **Le programme de plantations sur la Piste des Géants**
6. **Questions diverses**

## **1. Les nouveaux outils de la participation citoyenne à Toulouse**

L'élu cède ensuite la parole à Florent Waeghemaeker, chargé de secteur Sud-Est, qui rappelle le découpage territorial et indique le rattachement d'une zone au quartier 5.1, par délibération du Conseil municipal de juin 2021. Cette dernière, bordée par le périphérique d'un côté et le Canal du Midi de l'autre, comprend notamment des bâtiments d'organisations à vocation scientifique, industrielle et sportive, avec l'ISAE-SUPAERO, l'ENAC, le CNRS, le CNES, Airbus D&S ou encore le CREPS ...

M. Waeghemaeker rappelle les attributions des maires de quartier, qui sont détaillées dans le diaporama ainsi que la possibilité de s'inscrire à la newsletter afin de recevoir les revues d'informations mensuelles et les mails d'informations de la mairie de quartier (cf. diapositive n°8 pour un guide sur comment s'inscrire). Les détails sur les instances participatives, notamment les ateliers citoyens et le budget participatif, sont également à retrouver dans le diaporama (cf. diapositives n°9 à n°15).

### **Question : Pourquoi n'avez-vous pas évoqué la Charte de la Participation de Toulouse Métropole ?**

Réponse : Cette Charte, en cours d'élaboration, se situe à l'échelle métropolitaine et donc ne fait pas partie des attributions de la Mairie de Toulouse, qui organise les Commissions de Quartiers. Il est néanmoins rappelé qu'un questionnaire anonyme est mis à disposition sur la plateforme « [jeparticipe.toulouse.fr](https://jeparticipe.toulouse.fr) » pour permettre à tous d'exprimer ses attentes et opinions en matière de participation citoyenne. (Lien direct en suivant : <https://jeparticipe.toulouse.fr/processes/charte-de-la-participation>). Les réponses sont acceptées jusqu'au 15 février.

### **Question : Est-ce qu'il est possible de s'inscrire et de participer aux ateliers ?**

Réponse : Les inscriptions ont eu lieu du 30 août au 30 septembre 2021 et sont donc, à ce jour, closes. Des ateliers ont, dès à présent, déjà eu lieu.

### **Question : La liste des participants aux ateliers citoyens sera-t-elle renouvelée ?**

Réponse : Les Ateliers citoyens se déroulent sur plus d'un an et leurs compositions ne sont donc pas à renouveler annuellement.

## 2. L'actualité du quartier en images

S'ensuit la diffusion d'un court-métrage qui devait être diffusé lors des vœux du Maire au secteur Sud-Est. (Disponible à cette adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=5LbpdJYW31Y>).

Monsieur Esnault présente ensuite l'ensemble des actualités en images (cf. diapositives n°28 à n° 37), dont une courte vidéo présentant le récent aménagement de la cour de récréation du groupe scolaire Georges Maihlos. (Accessible ici : [https://www.youtube.com/watch?v=0EQSSmZ\\_mRw](https://www.youtube.com/watch?v=0EQSSmZ_mRw)).

À noter que concernant l'avenue de Lespinet, qui est en cours de travaux dans sa partie comprise entre le stade Struxiano et le giratoire Lespinet, l' élu tient à préciser qu'à la fin des travaux, cette avenue sera de nouveau à double sens pour la circulation automobile ainsi que pour les bus. Ces travaux, qui ont commencé en septembre 2021, se termineront en août 2022.

## 3. Les nouveaux équipements publics à venir dans le quartier

Au sujet du terrain situé chemin de la Butte et rue Vénasque (anciennement propriété de Caterpillar), l' élu précise qu'à la suite d'une concertation, le nombre de logements prévus par le promoteur a été revu à la baisse, passant de près de 600 à 400 logements, dont 100 sont réservés pour un EHPAD. L'équipe paysagiste mandatée par Bouygues immobilier, constructeur, présente une proposition d'aménagement du jardin public, de la placette et de la nouvelle salle municipale.

Monsieur Esnault indique que la proposition de l'espace vert sera soumise à concertation, au groupe d'habitants qui avait travaillé à la rédaction de l'OAP avec la collectivité. Il informe également que la collectivité a fait l'acquisition d'un local qui va être aménagé en salle de danse dans le quartier de Gonin, salle qui va être gérée par l'ASCM, Cette salle sera ouverte en septembre 2022.

### **Question : Pourquoi installer une clôture haute et étanche autour des groupes scolaires ?**

Réponse : Il s'agit d'une préconisation de l'État au titre de la sécurité afin d'éviter que des personnes malintentionnées s'approchent des élèves lors des récréations.

### **Question : Qu'allez-vous faire pour les trous sur la chaussée de l'avenue Jean Rieux ?**

Réponse : La partie de l'avenue dont il est ici question ne fait pas partie du quartier 5.1 mais du 4.3, entre le boulevard Deltour et le bord du Canal du Midi, ainsi, l'information a été transmise à la maire de quartier, Laurence Arribagé. La couche de roulement de la partie de l'avenue Jean Rieux intégrée au 5.1 a été totalement refaite en juillet 2019.

### **Question : Qu'est-ce que la Jonction Est et dans quel délai sera-t-elle construite ?**

Réponse : Il s'agit d'un échangeur, à la manière de celui de Montaudran, entre la Cité de l'Espace et l'avenue de la Marcaissonne. Cette opération devrait permettre d'alléger de 16 % la circulation sur la route de Revel et d'alléger la charge supportée par l'échangeur de Montaudran. La réalisation se dessine à l'horizon 2026.

### **Question : Le projet d'EHPAD rue Vénasque est-il un nouvel EHPAD ?**

Réponse : Non, il s'agit en fait d'un déménagement de l'EHPAD Henri IV situé 55 Avenue Louis Breguet. Concrètement, le déplacement est d'environ 100 mètres par rapport à l'adresse d'origine.

### **Question : Pourquoi un giratoire n'a-t-il pas été réalisé au carrefour Payssat/Védrines/Gonin au lieu d'un carrefour avec feux tricolores ?**

Réponse: Lorsqu'il y a plusieurs pistes cyclables et un couloir de bus en site propre, il n'est pas possible de réaliser un giratoire. Cela serait accidentogène et donc un carrefour à feux est nécessaire.

Pour renforcer la sécurité routière, une caméra a été mise en place, reliée au PC Campus Trafic qui gère les feux tricolores. Dernièrement, il a été installé un radar qui détecte les retenues de véhicules. Si cela ne suffit pas des détecteurs seront implantés au sol et sur une longueur de 150 mètres pour éviter les congestions.

De plus, au début du mois de mars 2022, sera ouverte l'ensemble de la liaison entre le giratoire Lespinet et l'avenue Didier Daurat, c'est-à-dire le prolongement de l'avenue Bernard Maris. Une partie des véhicules qui s'engagent dans le secteur ne passera donc plus par le carrefour Payssat/Védrines/Gonin et cela devrait alléger la circulation à cet endroit.

### **Question : Suite à la fermeture du chemin Carrosse, les véhicules rue Gonin roulent très vite. Est-il possible de poser des ralentisseurs ?**

Réponse : À titre d'information, depuis la fermeture du chemin Carrosse, 3 000 véhicules sur 11 000 passent plus par le quartier. Sur les 8 000 restants, 6 500 passent par les rues Pranville et Négrin/Védrines et 1 500 par l'avenue des Herbettes. La question sur la vitesse est par ailleurs bien notée, une réflexion sera engagée sur ce sujet.

### **Question : Quel est le devenir des bâtiments de l'ancienne clinique Saint-Jean ?**

Réponse : Il s'agit d'un bâtiment privé. En 2017/2018, une concertation avait été menée avec les associations du quartier qui avait abouti à la constitution d'une Opération d'Aménagement et de Programmation (OAP). Une partie reste pour des activités de santé, une voirie sera créée à double sens pour désengorger la rue Lécrivain avec des stationnements et des pistes cyclables.

Enfin, la partie restante sera dédiée à la construction immobilière, avec végétalisation entre les bâtiments. Cependant, étant donné que le PLUiH a été annulé par le tribunal administratif, l'OAP a été impactée également. Par conséquent, tant que l'ancien PLU sera en vigueur, il ne pourra être fait que des constructions dans le domaine de la santé.

### **Question : Pourquoi ce sens interdit et ce couloir bus au carrefour Gonin/Védrines ?**

Réponse : Avec la construction des logements et bureaux sur le site de Toulouse Aerospace et plus largement son développement, l'enquête publique avait mentionné une crainte des riverains du quartier habité (nord de la voie ferrée) l'augmentation de la fréquentation automobile. Dès l'enquête publique, il avait été acté de mettre en place un schéma de circulation apaisant la circulation dans le quartier déjà habité. C'est ainsi qu'un nouveau schéma des circulation a été concerté. Le schéma actuel est le fruit de cette concertation, également sollicité par le comité de quartier.

**Question : Est-ce qu'il y aura du stationnement devant le collège « les Maristes », avenue de Lespinet ?**

Réponse : Pour le moment, les places existantes sont inaccessibles du fait du Plan Vigipirate. À l'avenir, il est prévu de protéger les trottoirs afin d'empêcher le stationnement illicite sans reproduire ces places de stationnement, toujours condamné pour raison Vigipirate. Des aménagements piétonniers larges et confortables sont en cours de réalisation, pour permettre aux élèves un accès sécurisé.

Un peu plus loin, un nouveau parking de plusieurs dizaines de places sera réalisé dans le même temps que l'aménagement de la liaison entre l'avenue des Herbettes et la rue Jacqueline Auriol. Les parents d'élèves de l'établissement Les Maristres pourront s'y stationner.

**Question : Est-il toujours prévue l'arrivée d'une grande surface, place Marcel Bouilloux Lafont ?**

Réponse : Intermarché, qui s'était engagé, a finalement fait défection. La société qui commercialise le bâtiment travaille pour prendre contact avec d'autres enseignes. Nous espérons qu'une grande surface ouvrira dans les six mois à venir.

**Question : Est-il prévu la construction d'un gymnase dans le quartier en lien avec le Conseil départemental ?**

Réponse : Nous n'avons pas connaissance d'une demande du Conseil départemental. L'élu indique qu'il se tournera vers ce dernier pour en savoir davantage.

**Question : Avec les constructions nouvelles et futures, les groupes scolaires seront saturés. Est-il possible d'agrandir le groupe scolaire Courrège ?**

Réponse : Un groupe scolaire a été fait dans le quartier du Faubourg Malepère, un deuxième sera construit pour la fin du mandat, en 2025.

Quant à la capacité d'accueil, le groupe scolaire La Terrasse n'est pas saturé au niveau des bâtiments. Il peut cependant y avoir des classes chargées à l'effectif maximum fixé par l'Éducation nationale. Il est rappelé que seule l'Éducation nationale peut ouvrir ou fermer une classe en fonction de l'ouverture ou de la suppression d'un poste d'enseignant. De plus, une modification de la carte scolaire peut permettre une meilleure répartition des effectifs entre les groupes scolaires, cela peut donner plus de souplesse et de cohérence en évitant que certains groupes scolaires soient plus chargés quand d'autres seraient contraints de fermer des classes.

#### **4. L'avancement des aménagements de Toulouse Aerospace.**

Présentation par Oppidéa sur les avancées du projet Toulouse Aerospace (cf. diapositives n°60 à 64).

#### **5. Programme des plantations le long de la Piste des Géants**

Le chef de projet Toulouse Métropole de Toulouse Aerospace indique que l'accord a été donné par l'Architecte des Bâtiments de France pour végétaliser la Piste des Géants dans la portion comprise entre la place Bouilloux Lafont et le Bâtiment B612.

Ce sera une déminéralisation sur 17 000 m<sup>2</sup>. L'opération se déroulera en trois phases d'intensité progressive. La première section, qui concerne la place Marcel Bouilloux-Lafont, sera un espace

vert. La deuxième section accueillera des arbrisseaux et des arbres adultes et la troisième section sera garnie d'arbres plus importants (cf. diapositives n°67 à n°72).

Cette opération permettra de constituer des îlots de fraîcheur et d'obtenir un confort thermique de 6 à 8 degrés en moins, ce qui est non négligeable. Pour la plantation, ce seront des arbres d'essences locales. Sous ces arbres, il pourra y avoir des espaces récréatifs, des jeux pour enfants, adolescents, des lieux de glisse, un boulodrome, des espaces de repos, etc. Le sujet est en cours de concertation.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur Esnault propose de clôturer la Commission de Quartier à 22 h et remercie les participants.